



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 10 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 27 mars 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Micheline MAYEUX donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Khadija LANNABI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Opération Vacances Ouvertes – modification de la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2024

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 9 avril 2024, il a été décidé d'adhérer au dispositif « 10 000 départs en vacances » qui a permis à une soixantaine de Loisonnais de bénéficier d'une part d'un accompagnement administratif et d'autre part à une aide financière sous forme de chèque vacances pour partir en vacances (100 € par adulte et 50 € par enfant).

Ce dispositif est géré par l'association Vacances Ouvertes, dont le siège social se trouve à Montreuil (93100) 21 rue Franklin, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'autres partenaires comme le Département du Pas-de-Calais, la Région des Hauts-de-France, la CAF du Pas-de-Calais etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, les communes doivent adhérer à l'association Vacances Ouvertes.

Lors de sa séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au versement de la somme de 200 € correspondant au montant de l'adhésion.

Or, il s'avère que le montant est de 250 €.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250410-DEL2025_033-DE

S²LO

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- De modifier la délibération du 9 avril 2024 en précisant que montant de l'adhésion à l'association Vacances Ouvertes s'élève à 250 € au lieu de 200 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat administratif d'un montant de 250 € au profit de l'association Vacances Ouvertes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 11 avril 2025



Le Maire,


Daniel KRUSZKA